

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE



A/C.2/32/L.57  
18 novembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

(Assistance à la Guinée-Bissau)

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/C.2/32/L.21

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur

1. Aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, le Secrétaire général serait prié "de mobiliser l'assistance financière, technique et économique de la communauté internationale, en particulier des pays développés et des organismes compétents des Nations Unies, en vue de répondre aux besoins de développement à court et à long terme de ce pays nouvellement indépendant".
2. Pour pouvoir entreprendre cette tâche, le Secrétaire général devrait envoyer une mission en Guinée-Bissau pour consulter le gouvernement afin de déterminer la nature et la portée de l'assistance requise et de définir les domaines pour lesquels il pourrait être recommandé de fournir une aide.
3. Le coût d'une mission envoyée en 1978, composée de huit personnes et d'une durée de deux semaines, est estimé à 8 100 dollars. Cette mission pourrait sans doute être combinée avec celle qu'il est proposé d'envoyer à Sao Tomé-et-Principe (A/C.2/32/L.48) ou avec celle qu'il est proposé d'envoyer au Cap-Vert (A/C.2/32/L.49). En conséquence, aucun crédit n'est demandé pour couvrir les frais de voyage. Le montant de 8 100 dollars indiqué ci-dessus correspond aux dépenses suivantes :

	<u>Dollars</u>
a) Rémunération d'un consultant et d'un interprète (pour le portugais)	3 500
b) Indemnité de subsistance de huit personnes (un sous-secrétaire général/secrétaire général adjoint, un consultant, quatre administrateurs, un interprète et une secrétaire)	3 400
c) Dépenses diverses (communications, location de voitures, location de bureaux, etc.)	<u>1 200</u>
Total	<u>8 100</u>

-----